

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 25 novembre 2021
Convocation faite
Le 10 novembre 2021**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 17 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mercredi dix-sept novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Xavier POLLET (représentant M. Sébastien PAULET), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUD (pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Gérard DELATTE), MM. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), Dominique HAMAIDE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Eric VISCARDY (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M^{me} Dominique FLORES), Sébastien PAULET (représenté par M. Xavier POLLET), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Lisbeth DE BARROS, MM. Jean-Pol DEVRESSE (pouvoir à M^{me} Sandrine GUMEZ), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angeline COURTOIS).

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

2021-11-213 Dispositifs Boutique Ephémère, Boutique Tremplin et PEPISHOP

Vu sa délibération n° 2019-04-104 du 23 avril 2019, autorisant le Président à signer les conventions de partenariat permettant la mise en œuvre opérationnelle des actions de l'Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) de la Communauté,

Considérant les actions collectives prévues par le dispositif, notamment celles des « Boutique Éphémère » « Boutiques Tremplin » et « PEPISHOP »,

Considérant l'arrivée à échéance du dispositif de l'Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) le 25 janvier 2022,

Considérant la nécessité de poursuivre ces dispositifs afin de redynamiser les bourg-centres des communes concernées,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission de l'Action Économique, du 17 novembre 2021,

Entendu M^{me} Jennifer PECHEUX demander au Président si un bilan a été réalisé sur la pérennisation des activités lancées par ces dispositifs,

Entendu M. Mathieu SONNET, lui répondre qu'actuellement les services n'ont pas le recul nécessaire pour faire un bilan de ces dispositifs,

Entendu la remarque écrite de M^{me} Isabelle BODART, demandant au Président la mise en place d'un dispositif similaire pour les petites communes,

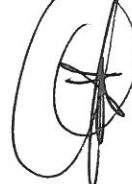
Entendu le Président lui répondre qu'une réflexion était envisagée au sujet des communes touristiques du territoire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de poursuivre les dispositifs « Boutique Éphémère », « Boutique Tremplin » et « PEPISHOP » dans les mêmes conditions qu'auparavant,
- * **donne délégation** au Président pour signer tout document afférent à ces décisions.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal stroke across the middle.